

133

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
AUX SPORTS

LETTRE CIRCULAIRE

DE

M. COLL DE CARRERA

*Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Montpellier
Directeur de l'Éducation Générale et Sportive*

à Messieurs les Directeurs régionaux et départementaux
de l'Éducation générale et sportive

IL

INTEGRATION récente, dans les divers ordres d'enseignement, des disciplines d'éducation générale a suscité, dans les milieux universitaires, médicaux et familiaux, des réactions diverses : les unes faites d'enthousiasme et d'adhésion totale, les autres (peut-être les plus nombreuses) d'une certaine défiance ou, tout au moins, d'une prudente réserve.

Il m'a semblé utile, à l'heure où je prends, sous la ferme autorité de M. le commissaire général Pascot, la direction effective de l'Éducation générale et sportive, de faire le point de ce qui a été acquis et de dire nettement quelles sont mes intentions.

À cet égard, ma triple qualité de sportif, d'universitaire et surtout de médecin, doit être, pour tous, une cause d'apaisement.

Plus que tout autre, penche depuis quelque vingt ans sur les berceaux où reposent et grandissent les enfants qui constitueront la France de demain, j'ai le souci primordial de ne rien permettre qui puisse mettre en péril la jeunesse dont l'éducation nous est confiée, au moins en partie.

Et, d'abord, entendons-nous sur ce qu'on appelle éducation générale. D'aucuns ont voulu voir, dans ces activités nouvelles, une orientation vers des activités purement physiques plus ou moins ordonnées et imposées, à haute dose, à nos enfants, dans les divers ordres d'enseignement.

Rien n'est plus éloigné de la vérité, et rien n'est moins conforme à nos desirs. Les activités d'éducation générale comportent :

- 1° Une éducation physique générale assurant la formation de base ;
- 2° Une initiation et une formation sportives ;
- 3° Des jeux ;
- 4° La pratique des exercices rythmiques, de la danse et du chant choral ;
- 5° Des travaux manuels ;
- 6° Des sorties, des excursions, des activités du grand air et l'entraînement à la vie des camps ;
- 7° La pratique du secourisme.

Il y a là toute une gamme d'activités qui ne sont pas toutes des activités d'éducation physique, bien qu'elles soient toutes des disciplines d'action. Entre ces disciplines diverses, un dosage harmonieux doit être établi avec le souci, qui est le nôtre, de ne pas imposer à l'enfant un surmenage physique, toujours regrettable et plus particulièrement dangereux dans la période que nous vivons.

Par surcroît, il est évident que l'enfant, par instinct, est, dans sa vie, tout action et tout mouvement : il n'est que de le voir courir à toute heure, et jouer en tous lieux, au cours de ses heures de détente.

Où est donc l'inconvénient à ce que ce besoin d'agir et de se dépenser, aussi naturel et aussi nécessaire chez l'enfant que le besoin de respirer, se trouve discipliné, canalisé, dirigé par ceux-là mêmes qui assument la charge de l'Éducation nationale ? Parmi eux le maître d'éducation générale « unus inter pares » assure la liaison entre les disciplines purement intellectuelles et les disciplines plus particulièrement physiques pour en établir une synthèse d'où sortira la discipline générale d'action.

Au temps pas très lointain de l'avant-guerre, alors que l'enfant était nourri, vêtu, chauffé de façon tout à fait normale, un peu partout l'on s'était inquiété du surmenage intellectuel et, de tous côtés, on souhaitait ou on réclamait un allègement des programmes scolaires.

Aujourd'hui, alors que les conditions matérielles se trouvent singulièrement aggravées, l'éducation générale doit être comprise, en fait, comme un allègement à la fatigue intellectuelle qui n'apportera pas, grâce au soin avec lequel elle sera aménagée, un surmenage physique.

Elle sera, au contraire, pour l'enfant une véritable « récréation » dans la nature.

C'est de cette manière qu'il convient d'interpréter et de comprendre l'opinion de M. le commissaire général Pascot, si nettement et si heureusement exprimée dans son discours-programme de Perpignan.

En ce qui me concerne, je veux m'attacher, dès l'abord et en première urgence, au problème de la nature et du dosage des exercices d'éducation physique et sportive.

Un premier fait doit être d'abord établi : la méthode naturelle est et demeure

la méthode nationale, la méthode de base, admise par tous et appliquée à tous les ordres d'enseignement.

Mais je pense que cette méthode naturelle ne peut, d'emblée, être appliquée à tous les sujets. Je ne crois pas qu'il soit possible ni désirable de soumettre toute notre jeunesse à cette méthode sans discrimination préalable.

En ma qualité de médecin, si directement au contact de toutes les réalités, je désire faire une différenciation indispensable entre les forts et les faibles, entre les normaux et les déficients, qu'il s'agisse d'insuffisants respiratoires, d'hypotrophiques musculaires ou d'insuffisants osseux.

Pour ceux là, j'entends mettre en œuvre aussitôt que possible l'admirable instrument que constitue la méthode correctrice. Dans l'école, dans le lycée, dans l'université, un groupement à part sera constitué par les sujets susceptibles d'utiliser la méthode correctrice pour s'améliorer, se fortifier, et devenir ainsi aptes à être récupérés et capables de pratiquer avec profit les activités de la méthode naturelle nationale.

Pour cela faire, il faut créer un cadre de moniteurs spécialisés, et il faut surtout mettre en place et faire agir l'indispensable contrôle médical, dans l'esprit de la coordination sanitaire que M. le docteur Raymond Grassot, secrétaire d'Etat à la Santé, a reçu mission de réaliser.

Ce sera là le premier souci de mon activité dans les semaines à venir : le contrôle médical constituera pour les éducateurs comme pour les familles la première et nécessaire garantie que tout sera fait pour sauvegarder la santé de leurs enfants.

Je désire que ce contrôle médical soit total, qu'il soit strict, qu'il soit utile. Sa périodicité permettra de juger objectivement des progrès et des reculs. Pour cette œuvre, nos instituts régionaux d'éducation physique, qui fonctionnent déjà dans nos facultés de médecine, nous préparent des médecins compétents à qui nous ferons appel.

Mais ceci, c'est la promesse de demain. C'est pourtant tout de suite qu'il convient d'agir : je ferai pour cela appel à l'admirable corps médical français dont la valeur ne saurait se discuter et dont le civisme n'est jamais en défaut. Son effort et sa collaboration nous sont absolument indispensables, les médecins ruraux comme les médecins urbains, deviendront tous demain des médecins contrôleurs qui surveilleront le développement physique de nos populations scolaires.

Dans les services du Commissariat général, des études sont activement poussées pour mettre au point la méthode correctrice, indispensable complément de la méthode naturelle.

Des moniteurs seront formés, des stages seront suscités, les instituteurs et éducateurs physiques pourront se familiariser avec cette méthode.

Mais d'ici là nous utiliserons toutes les bonnes volontés partout où elles se manifesteront, les compétences qui existent déjà en cette matière seront utilisées à plein.

La perfection viendra plus tard.

Pour l'heure, selon les intentions de M. le commissaire général Pascot, « je veux me mouvoir dans le réel ».

Telle est ma position vis-à-vis des disciplines d'éducation générale. Elle est dans le rythme des intentions du colonel Pascot.

Elle n'est susceptible, me semble-t-il, de susciter ni émotion, ni surprise.

Elle vise, en tout cas, à préparer pour les œuvres de demain, une jeunesse saine, forte, élevée au contact des réalités, apte à l'action courageuse et utile. Elle prétend préparer pour le pays des hommes capables de servir.

Le Maréchal a écrit : « La jeunesse moderne a besoin de vivre avec la jeunesse, de prendre sa force au grand air, dans une fraternité salubre qui la prépare au combat de la vie. Nous y veillerons. »

Pour nous, ici, ouvriers attachés de toute notre âme à l'œuvre de notre grand chef, vous pouvez être assurés que nous y veillerons aussi.

COLL DE CARRERA,
Directeur de l'Éducation
générale et sportive.